

**Communiqué de Presse**

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE**

**Siège social :** 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

La Compagnie Astrée Assurances porte à la connaissance des actionnaires et du public que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 23 juin 2025, a fixé le montant des dividendes à 2,500 dinars par action et la date de détachement pour le 1<sup>er</sup> Juillet 2025.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via Tunisie Clearing pour les titres qui y sont déposés.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la compagnie d'assurance qui en assume l'entière responsabilité.